



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 41619

## Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'opportunité d'ouvrir à La Réunion un institut des sports. La volonté exprimée de rénover le sport de haut niveau pourrait utilement trouver une application à La Réunion avec la création d'un institut des sports qui serait doté d'une offre d'hébergement, pour accueillir aussi bien les équipes nationales que des équipes étrangères dans le cadre d'une coopération régionale renforcée en la matière. Les jeux olympiques et paralympiques ont déjà été l'occasion de mettre en évidence la qualité et le grand dynamisme du sport de haut niveau à La Réunion. Pour autant, l'ouverture d'un institut des sports permettrait, une détection et une prise en compte plus efficaces des talents des jeunes sportifs réunionnais. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à cet égard.

## Texte de la réponse

Il existe déjà un institut des sports à La Réunion. Il s'agit du centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) de La Réunion, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des sports. Son existence vient d'ailleurs d'être confortée : il est appelé à devenir, dans le cadre de la réforme du sport de haut niveau mise en oeuvre en 2009, un campus territorial de l'excellence sportive (CTES). Son implantation sur trois sites (Saint-Denis, Saint-Paul et Le Tampon), dans un cadre souvent exceptionnel, permet d'offrir aux équipes nationales françaises ou étrangères comme aux sportifs réunionnais (qui présentent un potentiel de sportifs de haut niveau) des conditions favorables à différentes disciplines, tout en étant proche d'établissements scolaires et universitaires. Il accueille un pôle France de pelote basque et trois pôles espoirs (handball, basket et football). Au cours des dernières années, de 2001 à 2008, le ministre chargé des sports a versé 1,256 MEUR pour des travaux au CREPS de La Réunion. Celui-ci va faire l'objet dans les prochaines semaines d'un diagnostic technique complet préalable indispensable à l'inventaire des travaux qui apparaîtront comme nécessaires à la réalisation de ses missions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Robert](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41619

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2009, page 1268

**Réponse publiée le :** 28 avril 2009, page 4059